

La Commission est d'avis qu'elle ne pourra pas terminer son enquête avant le dépôt du rapport ou des conclusions de la commission royale. Quand cela aura-t-il lieu? J'en parlerai dans un instant. Voilà pourquoi on a jugé nécessaire de restreindre les séances publiques. Lorsque la commission royale aura déposé ses conclusions, les séances publiques reprendront, si la Commission le juge nécessaire. Dans le moment, il est impossible de se prononcer à ce sujet.

Le président de la commission royale m'informe que des auditions régionales ont eu lieu dans presque toutes les provinces. La discussion générale entre les sociétés ferroviaires et les autorités provinciales aura lieu à Ottawa au début de novembre. La commission procède avec beaucoup de célérité, mais il est quand même difficile de dire quand elle pourra présenter son rapport officiel. Je regrette de ne pouvoir donner plus de précisions. D'après les renseignements, la discussion durera un mois, peut-être deux. Les commissaires devront ensuite lire les témoignages afin de préparer leur rapport.

M. Green: C'est dire que la commission ne présentera pas son rapport avant l'an prochain?

L'hon. M. Chevrier: Très probablement. Je ne vois pas comment la commission pourrait soumettre ses conclusions plus tôt.

M. Cruickshank: Pourquoi?

L'hon. M. Chevrier: J'ignore combien de temps les commissaires mettront à prendre connaissance des témoignages, mais j'imagine qu'il leur faudra quelques mois. En réponse à la question du député de Fraser-Valley, je puis dire que les auditions reprendront au début de novembre pour se poursuivre jusqu'en décembre peut-être. Je ne crois pas me tromper en ajoutant que, vu la longueur des témoignages, on ne peut s'attendre que les avis officiels soient rendus avant la fin de l'année.

M. Green: Si j'ai bien saisi, une fois que la commission royale aura présenté son rapport, la Commission des transports exécutera la tâche qui lui est confiée par décret ministériel?

L'hon. M. Chevrier: La Commission des transports a déjà entrepris sa tâche. Je viens d'expliquer pourquoi cet organisme ne tient pas d'auditions publiques. On m'avait demandé le renseignement. Je crois avoir répondu à la question. Ladite commission poursuit, cependant, l'étude des lettres de voiture. Elle décidera peut-être de tenir des auditions publiques une fois que la commission royale aura présenté son rapport.

M. Green: Il y aura donc un décalage de quelques mois entre la présentation du rapport de la commission royale et la décision de la Commission des transports?

L'hon. M. Chevrier: Je le crois.

M. Cruickshank: Jusqu'à ce que le rapport paraisse, les frais de transport seront-ils au détriment de la Colombie-Britannique?

L'hon. M. Chevrier: Elle a bénéficié de la suppression du tarif différentiel des montagnes.

M. Cruickshank: Ce n'est pas précisément notre avis.

L'hon. M. Chevrier: C'est ce que vous réclamiez.

M. MacInnis: Je me demande si j'ai bien entendu la réponse que le ministre a faite au député de Vancouver-Quadra. La commission royale des transports fera-t-elle rapport au Gouvernement ou à la Commission des transports?

L'hon. M. Chevrier: Au Gouvernement assurément.

M. MacInnis: Le Gouvernement étudiera-t-il alors le rapport ou le transmettra-t-il à la Commission des transports?

L'hon. M. Chevrier: Je pense que le Gouvernement agira alors comme il le fait toujours, c'est-à-dire qu'il étudiera le rapport et ensuite il avisera.

M. Stick: Depuis qu'on a réduit les tarifs de près de moitié, il y a encombrement du trafic sur les chemins de fer terre-neuviens. Sauf erreur, des hauts fonctionnaires du National-Canadien ont étudié la question sur place. Actuellement, les services d'administration du chemin de fer terre-neuvien se trouvent à Moncton; ils pourraient assurer un meilleur service, à mon avis, s'ils se trouvaient à Saint-Jean.

L'hon. M. Chevrier: Mais les bureaux du surintendant régional du chemin de fer terre-neuvien, qui fait maintenant partie du réseau du National-Canadien, sont à Saint-Jean.

M. Cruickshank: La Colombie-Britannique a-t-elle été favorisée depuis un an par l'uniformisation du tarif à travers le pays?

L'hon. M. Chevrier: Je ne saurais donner de réponse précise sur ce point car l'enquête sur l'inégalité de traitement n'est pas terminée. La Commission des transports est encore saisie de la question, en vertu du décret C.P. 1487.

M. Cruickshank: Jusqu'à ce que cette décision soit rendue, les tarifs nuisibles à la Colombie-Britannique resteront-ils ce qu'ils sont?